

Les fonds distincts au service de la planification de la retraite et de la planification successorale



Voici
Philippe Caruso

Il reste 15 ans à Philippe avant de prendre sa retraite. Il a toujours investi dans des fonds communs de placement, avec une légère préférence pour les fonds d'actions plutôt que les fonds d'obligations.

Il connaît l'argument en faveur de la réduction d'un portefeuille d'actions à l'approche de la retraite, basé sur le fait que les marchés ont moins le temps de rebondir en cas de chute. Mais, il tient à maintenir son exposition aux actions afin d'atteindre ses objectifs de retraite.

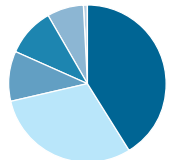
Philippe a donc décidé de consulter un conseiller financier.

Son conseiller lui a suggéré les fonds distincts de l'Empire Vie pour maintenir la composition de son actif sans avoir à se préoccuper de la volatilité des marchés. Tout cela grâce à la protection du capital.

Philippe investit désormais dans le Fonds de portefeuille de croissance modérée de l'Empire Vie, qui offre un portefeuille de placements diversifiés au sein d'un seul fonds.

Fonds de portefeuille de croissance modérée de l'Empire Vie

au 31 octobre 2011



Actions canadiennes	41,2 %
Obligations	30,4 %
Actions internationales	10,2 %
Actions américaines	10,0 %
Liquidités	7,4 %
Autre	0,8 %

Philippe a aussi été séduit par les avantages de la planification successorale offerts par les placements, surtout en sachant que l'argent destiné à ses enfants leur sera remis rapidement, discrètement et sans frais d'homologation ni droits de succession.

Fonds distincts de l'Empire Vie

Les fonds distincts de l'Empire Vie ont fait leurs preuves en termes de rendements solides depuis plus de 45 ans.

La gamme de fonds comprend des fonds de titres canadiens, américains et mondiaux qui couvrent toutes les catégories d'actifs, de même que cinq fonds de portefeuille qui offrent un portefeuille personnalisé de fonds conçu pour répondre à vos besoins et à vos objectifs.

Les fonds distincts de l'Empire Vie ont un style de gestion conservateur, axé sur la valeur, qui convient aux investisseurs cherchant l'accumulation de richesse à long terme, tout en préservant leur capital.

Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs. Les fonds de portefeuille de l'Empire Vie investissent principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

On trouvera une description des caractéristiques clés du contrat individuel à capital variable dans la brochure documentaire se rapportant au produit considéré. Sous réserve de toute garantie applicable aux prestations à l'échéance et au décès, **tout montant affecté à un fonds distinct est placé au risque du titulaire de contrat et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.



www.empire.ca info@empire.ca

INP-0078-FR-12/11

FONDS DISTINCTS ET PLANIFICATION SUCCESSORALE



Fonds distincts de l'Empire Vie

Pour les investisseurs qui recherchent un potentiel de croissance accompagné d'une protection du capital et les avantages de la planification successorale

Aimeriez-vous avoir la possibilité d'atteindre vos objectifs de retraite sans pour autant exposer votre placement initial au risque?

Si vous êtes un investisseur prudent, vous serez peut-être confronté à un dilemme 10 ou 20 ans avant votre retraite.

D'un côté, vous désirez obtenir des rendements assez solides pour garnir suffisamment votre bas de laine pour la retraite. De l'autre, vous êtes peut-être inquiet que les replis des marchés érodent votre épargne au pire moment possible.

Devriez-vous opter pour la prudence et investir seulement dans des certificats de placement garanti (CPG), des obligations gouvernementales ou dans un fonds du marché monétaire? Votre argent serait assurément en sûreté, mais vos rendements ne seraient peut-être pas suffisants pour préparer votre retraite.

Devriez-vous plutôt maximiser votre portefeuille grâce à des fonds communs de placement en actions? Vous y gagneriez un potentiel de rendements plus élevés, mais aussi des nœuds dans l'estomac chaque fois que les marchés chutent.

Heureusement, il existe une autre option. Vous pouvez augmenter le potentiel de rendement de votre portefeuille tout en minimisant les risques.

De plus, cette solution continue de répondre à vos besoins en matière de planification financière une fois à la retraite en vous offrant des avantages uniques de planification successorale.



Atteignez vos objectifs de planification de la retraite et de planification successorale avec les fonds distincts de l'Empire Vie

Investissez en toute confiance, tout en protégeant votre capital et sa croissance

Vous avez désormais la possibilité d'atteindre vos objectifs de placement sans avoir à vous inquiéter de perdre une partie de l'argent que vous avez investi.

Même si les marchés sont affectés par des pertes significatives avant votre départ à la retraite, votre capital est protégé.

Et vous pouvez bâtir votre portefeuille à partir des fonds distincts de l'Empire Vie. Notre équipe des placements a réussi à fournir de solides rendements à long terme qui profitent d'une faible volatilité depuis plus de 45 ans.

Protégez votre capital grâce à une garantie sur la prestation

Les fonds distincts de l'Empire Vie sont offerts comme option de placement dans le cadre d'une police d'assurance. Vous obtenez ainsi une garantie qui s'applique à un certain pourcentage de vos dépôts nets¹.

En effet, vous pouvez choisir de protéger 75 % ou 100 % du montant net que vous investissez.

C'est ce que nous appelons la « garantie sur la prestation à l'échéance » et voici comment elle fonctionne :

Supposons que vous choisissiez la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 % lorsque vous

commencez à investir. Vous décidez de la date d'échéance, qui doit se situer au moins 15 ans après le dépôt initial, à laquelle la garantie sera honorée.

À cette date, lorsque le placement arrive « à échéance », deux scénarios sont possibles. Dans le premier cas, votre placement a connu une croissance et vous recevez donc l'équivalent de sa valeur de marché. Dans le second et le pire cas, votre placement a perdu de la valeur, mais vous recevez tout de même la valeur de votre dépôt net.

La garantie agit comme un filet de sécurité. Elle vous permet d'investir avec une tranquillité d'esprit dans des fonds qui peuvent vous donner le rendement dont vous avez besoin, tout en sachant que votre capital est protégé.

Protégez la croissance de votre placement grâce aux réinitialisations des garanties sur les prestations

La garantie sur la prestation à l'échéance est habituellement basée sur le montant de votre dépôt net.

Toutefois, il existe une façon de protéger la croissance de votre placement.

Vous avez la possibilité, deux fois par année, de réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance selon la valeur plus élevée de votre placement*.

Supposons que vous avez déposé 10 000 \$ et choisi la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 % avec une date d'échéance prévue 17 ans après la date du dépôt. Le dépôt atteint 11 050 \$ un an et demi plus tard. Si vous cristallisez ce gain, votre prestation garantie à l'échéance s'élève désormais à 11 050 \$.

Grâce aux réinitialisations, vous pouvez augmenter de façon significative le montant garanti de votre placement.

Obtenez des avantages uniques afin de répondre à vos besoins en matière de planification successorale

Une planification successorale permet d'établir la manière dont vous désirez posséder, gérer et protéger vos actifs au cours de votre vie et la façon dont vous voulez ensuite les répartir entre vos bénéficiaires.

Une planification peut inclure la réduction des droits de succession, la mise à jour de votre testament et d'une procuration ou encore les legs caritatifs. Les solutions peuvent comprendre l'assurance vie, les placements, les fiducies au profit du conjoint et les fiducies familiales.

L'utilisation des fonds distincts de l'Empire Vie constitue une autre solution. En effet, il s'agit d'une façon de protéger vos placements et de les répartir entre vos bénéficiaires plus rapidement, avec moins de frais et plus de discrétion.

Protégez votre capital avec la garantie sur la prestation au décès

En tant qu'option dans le cadre d'une police d'assurance, les fonds distincts de l'Empire Vie peuvent vous aider à protéger votre capital contre la volatilité des marchés.

Une garantie sur la prestation au décès vous permet de protéger 100 % de vos dépôts nets. Au décès, si la valeur de marché des placements est moindre que le montant protégé, les bénéficiaires reçoivent tout de même le montant protégé.

La prestation au décès est payable en tout temps avant la date d'échéance.

De plus, lorsque vous réinitialisez la garantie sur la prestation à l'échéance selon la valeur plus élevée de votre placement, la garantie sur la prestation au décès est également réinitialisée, protégeant ainsi la valeur plus élevée.

Possibilité d'éviter les frais d'homologation et les droits de succession

Les frais d'homologation, payés au gouvernement provincial, peuvent atteindre 1,5 % de la valeur de la succession. De plus, les droits de succession peuvent représenter de 2 % à 6 % ou plus de la valeur de la succession.

Avec les fonds distincts de l'Empire Vie, vous contournez le processus d'homologation et de règlement de la succession. Les actifs sont versés directement aux bénéficiaires désignés, permettant ainsi d'éliminer les frais d'homologation et les droits de succession sur vos placements.

Transfert d'actifs sans délai

Le processus d'homologation et de règlement de la succession peut s'étaler sur plusieurs mois. S'il y a des complications, telles que la contestation du testament, le processus peut facilement prendre plusieurs années.

Avec les fonds distincts de l'Empire Vie, les bénéficiaires reçoivent habituellement le produit en quelques semaines.

Distribuez des actifs en toute discrétion

Un testament homologué est un document public dans lequel sont exposés des renseignements de nature personnelle et financière.

Avec les fonds distincts de l'Empire Vie, les bénéficiaires reçoivent le produit directement, en toute discrétion. Dans plusieurs cas, la distribution privée des actifs permet de préserver l'harmonie entre les héritiers.

¹ Les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès sont réduites proportionnellement lors de retraits.

* Veuillez noter que les garanties peuvent être réinitialisées jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans à condition qu'il y ait au moins 10 ans avant la date d'échéance. Pour la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 %, il doit rester un minimum de 15 ans avant la date d'échéance.